



Date limite d'envoi des candidatures : 28 janvier 2025

OFFRE D'EMPLOI

Coordonnateur(trice) transport médical Remplacement

Description du poste

Sous l'autorité du Conseil de la Première Nation Abitibiwinni et sous la supervision hiérarchique du directeur adjointe des services de santé, le/la titulaire du poste est responsable de planifier, organiser et coordonner les différents transports nécessaires pour que les membres de la communauté puissent recevoir les soins de santé nécessaires à leur état auprès des établissements de la région.

De façon plus large, la personne titulaire de ce poste a pour responsabilité de développer le service et d'assurer l'assiduité et la sécurité du service. Elle veille également à développer et maintenir de bonnes relations avec les organisations externes, les cliniques et les services de rendez-vous des hôpitaux.

Formations et expériences

-  Diplôme d'études collégiales dans un domaine pertinent relié à l'emploi;
-  Détenir un permis de conduire valide;
-  Formation secouriste RCR;
-  Maîtrise de divers outils informatiques (Word, Excel, etc.);
-  Aucun dossier criminel, ni restriction ou suspension sur le permis de conduire;
-  Facilité à communiquer, tant à l'oral qu'à l'écrit, en français et en anglais;
-  Connaissance de la communauté de Pikogan ainsi que des municipalités de la région : un atout.

Qualifications nécessaires pour le poste

-  Sens du service public et éthique;
-  Être intègre et digne de confiance;
-  Faire preuve de discrétion;
-  Faire preuve d'autonomie;
-  Sens de la planification et de l'organisation.

* La connaissance de la langue et de la culture algonquine serait un atout.

CENTRE DE SANTÉ

Condition de travail

Type de poste :
Remplacement

Rémunération :
Selon l'échelle salariale en
vigueur

Horaires de travail :
Temps plein

Nous vous invitons
à postuler en ligne à :

pikogan.com

Section emplois

Service des ressources humaines
45, rue Migwan Pikogan (QC) J9T-3A3
☎ 819-732-6591

✉ emploi@pikogan.com
@ pikogan.com

En vertu de la politique d'embauche du CPNA.
À compétence égale, la priorité est accordée :

1. Aux Abitibiwinnik
2. Aux Autochtones
3. Aux Allochtones

Toutes les candidatures reçues seront analysées sur réception.
Seuls les candidats retenus seront contactés.